

# SPPPY – Commission environnement-santé

## Relevé de décisions

15 janvier 2019 – 9h30

Unité Départementale Isère DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

### Participants :

- Jean-Paul BIESSY, Bise du Connest
- Françoise BOUSSON, Conseil de développement du Grésivaudan
- Corinne CASTEL, Agence Régionale de Santé DD38
- Jacqueline COLLARD, Association Sera
- Yves FRANCOIS, Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Camille LOUSTALOT-FOREST, SPPPY
- Chantal GEHIN, FRAPNA
- Camille RIEUX, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- Odile SENNERET, Ville de Meylan
- Pierre-Louis SERRERO, LAHGGLO
- Dominique TATUR, LAHGGLO
- Corinne THIEVENT, SPPPY
- Pauline VINAY, Ville de Grenoble

### Excusés :

- Jérôme DUTRONCY, Grenoble-Alpes Métropole
- Bernard LE RISBE, Association des Maires de l'Isère
- William MEUNIER, Grenoble-Alpes Métropole

### Ordre du jour :

- Préparation de la lettre d'information n°3
- Point sur le pilotage de la fiche-action 18 du PRSE 3
- Sujets divers et suggestions

## 1 – Préparation de la lettre n°3

Lors de la dernière réunion (septembre 2018), la commission a décidé que la lettre d'information en environnement-santé n°3 s'articulerait autour des thématiques suivantes : agriculture / alimentation / qualité des sols. Plusieurs participants (Y. FRANCOIS, F. BOUSSON, D. TATUR), avaient proposé de rédiger des articles. Ils les ont transmis au mois de décembre, et une première version de la lettre a été envoyée par mail à l'ensemble des membres de la commission début janvier 2019. Certains membres souhaitent rajouter des articles supplémentaires, mais par manque de place, cela n'est pas possible dans ce numéro.

La lettre n°3 s'articulera donc de la manière suivante :

- La page 1 comptera un article de Françoise BOUSSON sur le lien entre alimentation et maladies chroniques : l'article initial étant assez long, Mme BOUSSON en a proposé un résumé. Un lien sera malgré tout effectué vers l'article initial, proposant de nombreuses références, et qui sera mis à disposition sur le site du SPPPY. La première page présentera également un éditorial : le groupe propose de solliciter l'Agence Régionale de Santé. Mme CASTEL sollicitera donc le délégué départemental de l'Isère, M. BOGEY.
- La page 2 présentera les actualités nationales et régionales et fera notamment un retour sur le Festival du Film Nature et Environnement organisé par la FRAPNA en décembre 2018, et sur le film « Les légumineuses au secours du climat ». Elle comprendra également un article sur les Projets alimentaires territoriaux et la stratégie inter-territoriale pour l'alimentation menée sur l'agglomération grenobloise : ce projet d'article doit être complété avec les dernières actualités (C. LOUSTALOT contacte les personnes en charge de ces thématiques à Grenoble-Alpes Métropole pour obtenir les informations actualisées). La page 2 proposera enfin une suggestion de lecture : « Nourrissez votre cerveau » de Perla KALIMAN (rédaction de Mme TATUR).
- La page 3 est dédiée à un article proposé par Y. FRANCOIS, représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, « On ne lâche rien sur la protection de l'environnement ». L'article présente les initiatives mises en place depuis plusieurs décennies par les agriculteurs du département en termes d'agro-écologie. Les participants souhaitent toutefois que l'article soit en partie modifié pour être plus structuré, et pour faire le lien de manière plus directe avec la santé. Y. FRANCOIS prend note des différentes évolutions évoquées et transmettra rapidement une nouvelle version de l'article au groupe.
- La page 4 comporte un article proposé par P. VINAY, de la ville de Grenoble, sur la mise en place d'une ferme urbaine 100 % bio. Elle donne également des informations sur le SPPPY, la commission environnement-santé, le comité éditorial, etc.

Les membres de la commission s'engagent à relire la lettre en détail et à faire parvenir leurs remarques avant le 25 janvier 2019, puis le travail de mise en page commencera avec le graphiste, pour une parution prévue début mars.

## 2 – Pilotage de la fiche-action 18 du PRSE 3

Le SPPPY a été désigné pilote de la fiche action 18 du 3<sup>e</sup> plan régional santé environnement (signé en avril 2018), intitulée : Favoriser l'implication de la population dans les décisions relatives à la santé environnement ». Cette fiche se divise en quatre mesures : la constitution d'un réseau d'acteurs locaux, la création d'une plateforme collaborative, la mise à disposition d'outils permettant de favoriser l'implication citoyenne, et enfin la conduite d'une réflexion permettant d'impliquer les citoyens le plus en amont possible dans le fonctionnement et l'évaluation du PRSE3.

C. LOUSTALOT travaillera jusqu'à l'été prochain sur le pilotage de cette action, et notamment sur la création de la plateforme collaborative. Un travail de réflexion stratégique et d'articulation avec l'existant a été mené à la fin de l'année 2018. Il est apparu judicieux que le site internet soit articulé avec les différents projets menés par le Pôle Éducation à la santé environnement (Pôle ESE), piloté par le GRAINE (Réseau Auvergne-Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable) et l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) à l'échelle régionale. Le Pôle ESE est en train de concevoir actuellement un site internet ressources pour les acteurs de l'ESE, qui rejoignent en partie les acteurs souhaitant améliorer la participation citoyenne. Il a également organisé fin novembre les Rencontres régionales de l'ESE, auxquelles ont participé plusieurs membres de la commission.

Une rencontre a donc été organisée le 7 janvier 2019 avec le Pôle ESE : leurs travaux étant bien avancés (débutés en juillet 2018), le SPPPY pourrait travailler avec le même prestataire (le collectif TADAA) et construire une plateforme reliée au site du Pôle ESE, en mutualisant l'architecture du site et certains contenus. Suite à ces réflexions, un projet de cahier des charges pour la constitution de la plateforme a été envoyé aux membres de la commission le 11 janvier.

Le groupe valide l'opportunité d'un travail en commun avec le Pôle ESE, qui permet de proposer des projets cohérents, plus efficaces, et également de réaliser des économies d'échelle.

Le projet de cahier des charges est ensuite présenté. Les membres de la commission reviennent notamment sur les cibles de cette plateforme, et considèrent que les associations et instances de démocratie participative doivent être ciblées de manière prioritaire, tout comme les collectivités. Il leur semble également opportun de travailler en commun avec le Pôle ESE sur les ressources thématiques en santé-environnement, et avec l'ORS sur les données d'observation dans la région.

La principale spécificité de la plateforme résidera dans la rubrique « Favoriser l'implication citoyenne » qui proposera différents contenus pour aiguiller et aider les collectivités, associations, instances de démocratie participative. Pour rédiger l'ensemble de ces pages, la contribution de l'ensemble des membres de la commission sera nécessaire. Les modalités mises en place pour rédiger les contenus seront définies prochainement.

Les participants s'engagent donc à lire le projet de cahier des charges dans le détail et à faire remonter leurs remarques avant le 25 janvier. Une première rencontre est ensuite fixée avec le collectif TADAA début février.

Pierre-Louis SERRERO (LAHGGLO) suggère de travailler en commun avec l’Etablissement public du SCOT, qui pourrait s’appuyer sur l’exemple de la Communauté de l’eau, et touche l’ensemble des communes du territoire.

Camille RIEUX (ATMO AURA) pense qu’il est nécessaire de clarifier la gouvernance et les règles de fonctionnement (notamment de validation des contenus du site) du projet avant d’aller plus loin. Cette question se pose notamment pour les rubriques ‘actualités’ et ‘agenda’ : il pourrait être intéressant d’imaginer un système de filtre ou de code couleur pour différencier les événements proposés selon le type d’acteur (événement institutionnel, associatif, etc.). La question de la modération des contenus, et plus largement de la viabilité du site sur le long terme, se pose également, et pourra évoluer selon l’accueil qui lui sera réservé. C. THIEVENT s’engage à revenir rapidement vers la commission (après validation de sa hiérarchie et des services de la préfecture) avec des propositions sur la gouvernance et l’organisation.

Il est également nécessaire de trouver un nom au projet (site internet, réseau) : chaque participant y réfléchit et fera des propositions prochainement.

### **3 – Questions et sujets divers**

Plusieurs membres de la commission interrogent Mme VINAY sur le futur séminaire santé-environnement organisé par la ville de Grenoble le 15 mars prochain, dans le cadre de la Biennale des villes en transition. P. VINAY explique que ce séminaire sera probablement organisé en interne avec des agents de la ville, mais qu’elle tiendra au courant la commission si cela évolue.

**Prochaine réunion de la commission environnement santé le 21 février 2019, 9h30 DREAL UDI. Ordre du jour : pilotage de la fiche action 18 du PRSE 3 (mise en place de la gouvernance du projet, retour sur la réunion avec le prestataire).**